

CAP CUISINE

EPREUVE EP2 « PREPARATION ET DISTRIBUTION DE LA PRODUCTION DE CUISINE »

Attestation à déposer dans l'espace candidat Cyclades, avant la date ci-dessous, sans quoi l'inscription sera annulée :

- **Candidats individuels (sans formation, même à distance) → 28/11/2025**
- **Candidats en enseignement à distance → 02/03/2026**

DUREE MINIMALE OBLIGATOIRE DE STAGE OU D'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE → 10 semaines soit 350h

- Sur la base d'un calcul de 35h/semaine
- Réalisées dans les trois années précédant la session d'examen
- Pour l'épreuve EP2, dans un établissement de restauration proposant des activités en adéquation avec le pôle 2 « Préparation et distribution de la production de cuisine »
- Source réglementaire : arrêté du 19 octobre 2023 portant création de la spécialité de CAP « Cuisine »

LE CANDIDAT

Nom..... Prénom(s)

Adresse

Code postal..... Ville

L'ENTREPRISE

Dénomination sociale

Adresse

Code postal..... Ville

Code APE (ou NAF) de l'entreprise (cocher la case correspondante) :

56.10A 56.10B 5610C 56.29A 56.21Z Autre (préciser).....

Numéro de SIRET

ATTESTATION A COMPLETER PAR L'EMPLOYEUR

Civilité, nom, prénom de l'employeur.....
représentant l'entreprise désignée ci-dessus, atteste sur l'honneur que le ou la candidat(e) indiqué en haut de page :

- a réalisé dans l'entreprise un stage professionnel : **du** |_|_|_| **au** |_|_|_|, **soit un total de..... semaines, sur la base de heures hebdomadaires**, sous la responsabilité de :

Civilité, nom, prénom..... exerçant la fonction de

- a effectué dans ce cadre les tâches suivantes (*rayer les tâches non réalisées*) :

T1 : contrôler ses denrées

T2 : mettre en place et maintenir en état son espace de travail

T3 : mettre en œuvre les bonnes pratiques d'hygiène, de sécurité et de santé

T4 : mettre en œuvre les bonnes pratiques en matière de développement et d'alimentation durables

T5 : réaliser les techniques préliminaires

T6 : cuisiner

T7 : utiliser et mettre en valeur des produits de sa région

T8 : choisir et mettre en place les matériels de dressage

T9 : dresser ses préparations culinaires

T10 : envoyer ses préparations culinaires

T11 : communiquer dans le cadre d'une situation professionnelle

T12 : rendre compte de son activité

Le service des examens et concours vérifiera, avec le concours de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale, la véracité des attestations et la recevabilité du dossier d'inscription. Il pourra, si besoin, réclamer un complément d'informations (conventions de stage...).

Toute attestation renseignée de manière incomplète entraînera l'irrecevabilité du dossier d'inscription.

Fait à, le

Signature du représentant et cachet de l'entreprise